

**SCI 3MA**  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 30 000 euros  
Siège social : 67 rue Ernest Sauvestre  
44400 REZÉ  
RCS NANTES 931 002 968

---

**PROCÈS-VERBAL**  
**D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,  
LE 09 MARS A 20 HEURES**

Monsieur Maxime GARDIENNET, Madame Mathilde BRAZEY et Madame Marie DESSEIN, associés de la société civile immobilière SCI 3MA, au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé 67 rue Ernest Sauvestre – 44400 REZÉ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 931 002 968, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maxime GARDIENNET, Madame Mathilde BRAZEY et Madame Marie DESSEIN co-gérants de la société.

Les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité des parts sociales composant le capital social et l'assemblée est régulièrement constituée. Elle peut donc valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR**

- *Transfert du siège social de la société*
- *Modification corrélative de l'article des statuts relatif au siège social*
- *Pouvoirs pour formalités*

**PREMIÈRE RÉOLUTION**

**Transfert du siège social**

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 67 rue Ernest Sauvestre – 44400 REZE au 3 place de l'Europe – 44400 REZÉ à compter de ce jour.

La société demeurant immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

**Modification des statuts**

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article des statuts relatif au siège social, lequel sera désormais rédigé comme suit :

**Article — Siège social**

ND .  MB

SCI 3MA  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 30 000 euros  
Siège social : 67 rue Ernest Sauvestre  
44400 REZÉ  
RCS NANTES 931 002 968

---

« Le siège social est fixé au 3 place de l'Europe – 44400 REZÉ. »

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### TROISIÈME RÉSOLUTION

#### Pouvoirs

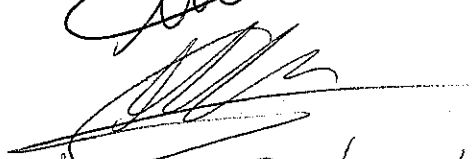
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Maxime GARDIENNET, Madame Mathilde BRAZEY et Madame Marie DESSEIN ensemble ou séparément avec faculté de délégation au porteur d'un original de la présente décision pour accomplir toutes formalités légales, notamment auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Rezé,  
le 9 mars 2026 à 20h10

Les associés  
(Signatures)

Marie Dessein  
  
  
Maxime Gardiennet.

Mathilde BRAZEY  
